

Point 10 : Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) -Procédure de modification n°2 - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU –Approbation

Intervention : Robin SALECROIX (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Une petite réaction rapide, notamment en réaction aux propos tenus par les collègues du groupe Écologiste et Citoyen, à l'aulne de nos débats sur l'ouverture à l'urbanisation de ces zones 2AU. J'ai une pensée avant tout toute particulière, et on l'a évoqué très rapidement tout à l'heure, pour les 37 000 personnes qui sont dans l'attente d'un logement social ou de mobilité dans le parc public. Ce sont autant de femmes, d'hommes qui font nos villes, qui font nos vies : ces infirmiers, ces infirmières, ces aides-soignantes, ces caissières, ces employés du public comme du privé, qui aujourd'hui n'arrivent plus à se loger décemment sur notre territoire.

À mon sens, il ne faut jamais opposer la préservation de notre environnement avec la réponse aux besoins, notamment en termes de logement, car si demain nous refusons de prendre notre part dans l'urbanisation de notre territoire, en plus de reléguer les classes populaires en seconde, troisième ou quatrième couronne, nous contribuerons de fait à l'artificialisation d'espaces naturels ailleurs. Alors oui, nous devons garder le cap, et ce contre tous les conservatismes, que ce soient ceux qui préconisent d'abandonner la construction au prétexte de la sauvegarde de l'identité communale, ou ceux qui verraient s'opposer les habitants déjà là à ceux de demain, au titre – et je l'ai beaucoup entendu – de la lutte contre l'attractivité qui – je le répète ici –, est la résultante de politiques publiques dont nous pouvons être fiers, de services publics qui fonctionnent, de commerces et d'entreprises présentes sur notre territoire. Je vois également aussi – et je l'ai peut-être entendu entre les lignes – comme un danger ceux qui voudraient abandonner ou revoir à la baisse notre cap de construction de 6 000 logements.

Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on combattra ensemble le mal. Gardons-nous peut-être d'opposer la lutte contre le changement climatique au combat pour le logement. Assumons l'orientation que je trouve, et que notre groupe trouve équilibrée, alliant à la fois la réduction de l'artificialisation et l'objectif ambitieux de construction sur notre territoire de toutes les typologies de logements. La situation nous y oblige, et nos concitoyens nous regardent.

Je vous remercie de votre attention.